Title – Sujet

RFP # NRCan-5000071455 (C)

Retourner Les Soumissions à:

Ressources naturelles Canada Réception des soumissions/Ressources naturelles Canada

Voir la présente pour les instructions sur la présentation d'une soumission

Note: Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro NRCan-5000071455 (B) et NRCan-5000071455. Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente.

Demande de proposition (DDP)

Proposition à: Ressources Naturelles Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la

Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes a-jointes, les biens, services et construction énumérés ia sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Commentaires

Bureau de distribution
Direction de la gestion des finances et de l'approvisionnement
Ressources naturelles Canada
1 Challenger Drive
Dartmouth, Nova Scotia

L'état de la bioénergie et la bioéconomie au Canada				
Solicitation No. – No de l'invitation	Date			
NRCan- 5000071455 (C)	28 avril 2023			
Requisition Reference No N° de la demande 173921				
Solicitation Closes – L'invitation prend fin at $-\grave{a}$ 02:00 PM (Heure normal	ale de l'Est)			
on – le 5 juin 2023				
Address Enquiries to: - Adresse toutes questions à	ı:			
Julia.pace@nrcan-rncan.gc.ca				
Telephone No. – No de telephone				
902-719-4856				
Destination – of Goods and Services:				
Destination – des biens et services:				
Ressources naturelles				
580 Booth Street				
Ottawa, Ontario K1A 0E4				
,				
Security – Sécurité				
Cette demande comporte une exigence de sécurité.				
25.25 Committee Comparis and Oxigorito de Securito.				
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entre	anranaur			
naison sociale et aufesse un fournisseur/ de l'entre	epieneui			
Telephone No.:- No. de téléphone:				
Email address - Adresse courriel:				
Name and Title of person authorized to sign on hel	nalf of Vendor/Firm (type or print)			
Name and Title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)				
Signature Da	te			



TABLE DES MATIÈRES

PARTI	E 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	5
1.1	Introduction	5
1.2	SOMMAIRE	5
1.3	COMPTE RENDU	6
PARTI	E 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	7
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	7
2.2	Présentation des soumissions	
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	8
2.4	LOIS APPLICABLES	_
2.5	AMÉLIORATIONS APPORTÉES AU BESOIN PENDANT LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	
2.6	FONDEMENT DU TITRE DU CANADA SUR LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	
PARTI	E 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	10
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	10
PARTI	E 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	12
4.1	Procédures d'Évaluation	12
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	12
PARTI	E 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	14
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	14
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIF	RES.14
PARTI	E 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ET AUTRE EXIGENCES	20
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	20
PARTI	E 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	2 1
7.1	ÉNONCÉ DES TRAVAUX	21
7.2	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
	CONDITIONS GÉNÉRALES	
7.3	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	21
7.4	RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	22
7.5	Durée du contrat	
7.6	ENTENTES SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES GLOBALES (ERTG)	
7.7	RESPONSABLES	
7.8	DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	
7.9	PAIEMENT	
_	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	
	LOIS APPLICABLESORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	
	RESSORTISSANTS ÉTRANGERS (ENTREPRENEUR CANADIEN OU ENTREPRENEUR ÉTRANGER)	
	Assurances	
	ADMINISTRATION DU CONTRAT	

ANNE	EXE A - ÉNONCÉ DES TRAVAUX	27
ANNE	EXE B - BASE DE PAIEMENT	33
1.	Prix Ferme - Paiements d'étape	33
ANNE	EXE C - LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	34
PIÈCI	E JOINTE 1 - CRITÈRES D'ÉVALUATION	35
1.2	ÉVALUATION DES CRITÈRES COTÉS	37
PIÈCI	E JOINTE 2 - FORMULAIRE DE PROPOSITION FINANCIÈRE	41
1	PRIX FERME - PAIEMENTS D'ÉTAPE	41

RFP # NRCan-5000071455 (C)

Les articles contenus dans ce document sont obligatoires dans leur intégralité, sauf indication contraire. L'acceptation de ces articles, dans leur intégralité, tels qu'ils figurent dans ce document, est une exigence obligatoire de la présente DDP.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission contenant des déclarations laissant entendre que leur offre est conditionnelle à la modification de ces clauses ou contenant des conditions qui visent à remplacer ces claus es ou y déroger seront considérées comme non recevable.

Les soumissionnaires qui ont des préoccupations concernant les dispositions du présent modèle d'invitation à soumissionner (y compris les clauses du contrat subséquent) devraient les faire connaître conformément aux directives de la clause Demande de renseignements de cette DDP.



PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande de soumissions contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;
- Partie 6 Exigences relatives à la sécurité et autres exigences : comprend des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre; et
- Partie 7 Clauses du contrat subséquent: contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement et la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité.

Les pièces jointes comprennent les critères d'évaluation et le formulaire de proposition financière.

1.2 Sommaire

1.2.1 En vertu de cette DDP, Ressources naturelles Canada (RNCan) sollicite des propositions de soumissionnaires pour mener un sondagevisant à recueillir des données détaillées sur la capacité de production, la production, le marché et les exportations, et les données socioéconomiques de la bioéconomie canadienne incluant sans s'y limiter : bioénergie à base du bois, la biothermie, les bioproduits, les biomatériaux, les produits biochimiques, les biocarburants, et les nouveaux matériaux de construction à faible intensité en carbone.

Le contrat qui en résultera sera de la date d'attribution au 30 avril 2024.

1.2.2 Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6, Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences, et la Partie 7, Clauses du contrat subséquent. Pour de plus amples renseignements sur les enquêtes de sécurité sur le personnel et

les organismes, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du <u>Programme de sécurité des contrats</u> de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html).

1.2.3 Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu se fera par écrit, par courriel.



PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséguent.

Le document 2003, (2022-03-29) Instructions uniformisées — biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante avec les modifications mentionnées ci-dessous.

- Dans tout le texte (sauf article 1 et 3): Supprimer "Travaux publics et Services gouvernementaux Canada" et insérer "Ressources Naturelles Canada". Supprimer "TPSGC" et insérer "RNCan".
- À l'article 2 : Supprimer "Les fournisseurs doivent détenir " et insérer « Il est suggéré aux fournisseurs de détenir ».
- Au paragraphe 1 de l'article 8 : Supprimer entièrement
- Au paragraphe 2 de l'article 8 :

Supprimer: L'unique adresse courriel au moyen du service Connexion postel pour transmettre les soumissions en réponse à la demande de soumissions est : tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca, ou le cas échéant, l'adresse courriel indiquée dans la demande de soumissions. L'unique adresse courriel au moyen du service Connexion postel pour transmettre les soumissions pour répondre aux demandes de soumissions émises par les bureaux régionaux de TPSGC est indiquée dans la demande de soumissions.

Insérer: L'unique adresse courriel au moyen du service Connexion postel pour transmettre les soumissions pour répondre aux demandes de soumissions émises par RNCan est : <u>procurementapprovisionnement@NRCan-RNCan.gc.ca</u>

Section 2b de section 8 :

Supprimer : six jours ouvrables Insérer : cinq jours ouvables

- Paragraphe 2 de l'article 20 : Sans objet.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissionnaires doivent soumettre toute proposition par courrier électronique. Le système de courrier électronique a une limite de 1 Go par message reçu et une limite de 20 Go par conversation. RNCan encourage les soumissionnaires à soumettre toute soumission avant l'heure de clôture.

Les soumissions doivent être présentées au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions.

Seules les soumissions transmises à l'aide du service Connexion postel seront acceptées.



Au moins cinq (5) jours avant la date de clôture, il est nécessaire pour le soumissionnaire d'envoyer un courriel demandant d'ouvrir une conversation Connexion postel à l'adresse suivante:

procurement-approvisionnement@NRCan-RNCan.gc.ca

Remarque: Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2003 (paragraphe 2 de l'article 8), ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

IMPORTANT

Inscrire l'information suivante en objet:

NRCan – 5000071455 (C) La bioénergie forestière et de la bioéconomie au Canada

RNCan n'assume aucune responsabilité pour des propositions envoyées à toute autre adresse.

Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que la proposition est soumise correctement par le service Connexion postel. Le défaut de se conformer aux instructions qui précèdent peut faire en sorte que RNCan soit incapable de confirmer la date de réception ou d'examiner la soumission avant l'attribution du contrat. RNCan se réserve donc le droit de rejeter toute proposition non conforme aux présentes instructions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par courriel, par courrier ou par télécopieur à l'intention de RNCan ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables



Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Améliorations apportées au besoin pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard cinq (5) jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

2.6 Fondement du titre du Canada sur les droits de propriété intellectuelle

Ressources Naturelles Canada a déterminé que tout droit de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux prévus par le contrat subséquent appartiendra au Canada, pour les motifs suivants, tel que défini dans la Politique sur les droits de propriété intellectuelle issus de marchés conclus avec l'État:

Lorsque la propriété intellectuelle originale ne peut appartenir à l'entrepreneur en vertu d'une loi, d'un règlement, ou d'une obligation antérieure contractée par la Couronne envers un ou des tiers - à obtenir des connaissances et des renseignements qui seront diffusés au public.



PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le soumissionnaire doit envoyer sa soumission par voie électronique conformément à l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (1 copie électronique)

Section II: Soumission financière (1 copie électronique) dans un fichier/document distinct.

Section III: Attestations (1 copie électronique)

Section IV: Renseignements supplémentaires (1 copie électronique)

Les prix devraient figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne devrait être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser un format de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de proposition

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité et décrire l'approche qu'ils prendront de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction des quels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la Pièce Jointe 2. Formulaire de Proposition Financière. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.



Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

Section IV: Renseignements supplémentaires

Dans la section IV de leur offre, les soumissionnaires devraient fournir:

- 1. la 1ère page de la présente DDP signée avec leur nom légal;
- 2. le nom de la personne à contacter (indiquez également l'adresse postale, les numéros de téléphone et l'adresse électronique de cette personne) autorisée par le soumissionnaire à communiquer avec le Canada au sujet de leur soumission, ainsi que de tout contrat pouvant en découler.



PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Les critères d'évaluation obligatoires et les critères techniques cotés sont inclus dans la Pièce Jointe 1 – Critères d'évaluation.

4.2 Méthode de sélection

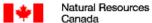
4.2.1 Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix

- 1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
 - b. satisfaire à tous les critères obligatoires; et
 - c. obtenir le nombre minimal de 40 points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés. L'échelle de cotation compte 67 points.
- Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences a) ou b) ou c) seront déclarées non recevables.
- 3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 70% sera accordée au mérite technique et une proportion de 30% sera accordée au prix.
- 4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 70%.
- 5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 30%.
- 6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
- 7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.



Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 70/30 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement.] Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000,00 \$ (45).

Méthode de sélection Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (70%) et du prix (30%)				
		Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Note ted	hnique globale	115/135	89/135	92/135
Prix évalué de la soumission		55 000,00 \$	50 000,00 \$	45 000,00 \$
Calculs	Note pour le mérite technique	115/135 x 70 = 59,63	89/135 x 70 = 46,15	92/135 x 70 = 47,70
	Note pour le prix	45/55 x 30 = 24,55	45/50 x 30 = 27	45/45 x 30 = 30
	ote combinée	84,18	73,15	77,70
Évaluation globale		1er	3e	2e



PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, s'il y a lieu, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité — Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

- Les fournisseurs constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent fournir une liste complète des noms de tous les administrateurs actuels ou, dans le cas d'une entreprise privée, des propriétaires de la société;
- Les fournisseurs soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant en quant que coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les propriétaires.



Les fournisseurs soumission	nant à titre de société en	nom collectif n'ont pas à	soumettre une liste de nom
Nom du soumissionnaire:			_
OU			
Nom de chacun des membre	s de la coentreprise:		
Membre 1:			
Membre 2:	-		
Membre 4:			
Identification des administra	iteurs/propriétaires :		
	,		

NOM	PRÉNOM	TITRE

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

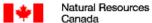
En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) — Travail.

(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

5.2.3 Statut et disponibilité du personnel

Le soumissionnaire atteste que, s'il obtient le contrat découlant de la demande de soumissions, chaque individu proposé dans sa soumission sera disponible pour exécuter les travaux, tel qu'exigé par les représentants du Canada, au moment indiqué dans la demande de soumissions ou convenue avec ce dernier. Si pour des raisons hors de son



contrôle, le soumissionnaire est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans sa soumission, le soumissionnaire peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaire. Le soumissionnaire doit aviser l'autorité contractante de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Pour les fins de cette clause, seule les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle du soumissionnaire : la mort, la maladie, le congé de maternité et parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.

Si le soumissionnaire a proposé un individu qui n'est pas un employé du soumissionnaire, le soumissionnaire atteste qu'il a la permission de l'individu d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitae au Canada. Le soumissionnaire doit, sur demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par l'individu, de la permission donnée au soumissionnaire ainsi que de sa disponibilité. Le défaut de répondre à la demande pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

5.2.4 Études et expérience

Le soumissionnaire atteste qu'il a vérifié tous les renseignements fournis dans les curriculums vitae et les documents à l'appui présentés avec sa soumission, plus particulièrement les renseignements relatifs aux études, aux réalisations, à l'expérience et aux antécédents professionnels, et que ceux-ci sont exacts. En outre, le soumissionnaire garantit que chaque individu qu'il a proposé est en mesure d'exécuter les travaux prévus dans le contrat éventuel.

5.2.5 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la <u>Loi sur la gestion des finances</u> <u>publiques</u>, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou



- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.
- « période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.
- « **pension** » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la <u>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</u>, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la <u>Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes</u>, L.R., 1985, ch. C-17, à la <u>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</u>, 1970, ch. D-3, à la <u>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</u>, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la <u>Loi sur les allocations de retraite des parlementaires</u>, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la <u>Loi sur le Régime de pensions du Canada</u>, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

a.	le nom de l'ancien fonctionnaire;	-
b.	la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.	

En fournissant ces renseignements, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension, figure dans les rapports de divulgation proactive, sur les sites Web des ministères, conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés : 2019-01</u> et aux <u>Lignes directrices sur la divulgation des marchés</u>.

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

a.	le nom de l'ancien fonctionnaire;
b.	les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
c.	la date de la cessation d'emploi;



d.	le montant du paiement forfaitaire;	
e.	le taux de rémunération qui a servi au calcul du p	aiement forfaitaire;
f.	la période correspondant au paiement forfaitaire la date du début La date d'achèvement le nombre de semaines	·
g.	nombre et montant (honoraires professionnels) o programme de réaménagement des effectifs.	des autres contrats assujettis aux conditions d'un
	Honoraires Professionnels	Montant

5.2.6 Désignation autochtone

Qui est admissible?

- a. Une entreprise autochtone, qui peut être
 - i. une bande selon la définition de la Loi sur les Indiens,
 - ii. une entreprise individuelle,
 - iii. une société à responsabilité limitée,
 - iv. une coopérative,
 - v. un partenariat,
 - vi. une organisation sans but lucratif,

dont la propriété et le contrôle sont au moins à 51 p. 100 assurés par des Autochtones,

OU

 Une coentreprise comprenant deux ou plusieurs entreprises autochtones ou une entreprise autochtone et une entreprise non autochtone, pourvu que la ou les entreprises autochtones détiennent au moins 51 p.
 100 des intérêts et du contrôle de la coentreprise.

Si l'entreprise autochtone a au moins six employés à plein temps à la date de la soumission, au moins 33 p. 100 d'entre eux doivent être des Autochtones, et cette proportion doit être maintenue pendant toute la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit certifier dans sa soumission qu'il agit au nom d'une entreprise autochtone ou d'une coentreprise constituée selon les critères définis ci-dessus.

Signature

	RFP # NRCan-5000071455 (C)
☐ Notre entreprise <u>n'est pas une entreprise autochtone</u> , comme indiqué ci-dessus☐ Notre entreprise est une entreprise autochtone, comme indiqué ci-dessus.	

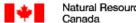
Date



PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ET AUTRE EXIGENCES

6.1 Exigences relatives à la sécurité

- 1. À la date de clôture des soumissions, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 7 Clauses du contrat subséquent;
 - b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 7– Clauses du contrat subséquent;
 - c) le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
- 2. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du <u>Programme de sécurité des contrats</u> de Travaux publics et Services gouvernementaux_Canada (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html).



PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

Énoncé des travaux 7.1

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe A et à la soumission technique de l'entrepreneur en date du ______. (sera complété à l'octroi du contrat).

7.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignesdirectrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.2.1 Conditions Générales

2010B (2022-12-01), Conditions générales – services professionnels (complexité moyenne), s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

7.2.2 Conditions générales supplémentaires

Les clauses suivantes s'appliquent au présent contrat et en font partie intégrante :

4007 (2010-08-16) - Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux

7.3 Exigences relatives à la sécurité

- 1. L'entrepreneur doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par le Programme de sécurité des contrats (PSC), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- 2. Les membres du personnel de l'entrepreneur devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS, ou à des établissements dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par le PSC, TPSGC.
- 3. L'entrepreneur NE DOIT PAS emporter de renseignements ou de biens PROTÉGÉS hors des établissements visés; et l'entrepreneur doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il la respecte.
- 4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable du PSC, TPSGC.
- 5. L'entrepreneur doit respecter les dispositions :
 - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe C;



b) du Manuel de la sécurité des contrats (dernière édition).

7.4 Règlement des différends

Médiation

Si un différend découlant du présent contrat ne peut se régler à l'amiable par voie de négociation, les parties conviennent de bonne foi de soumettre le différend à une médiation administrée par l'Institut d'Arbitrage et de Médiation du Canada. Les parties accusent réception des règles de l'Institut. Le coût de la médiation sera assumé à parts égales par les parties.

Arbitrage

Si les parties n'arrivent pas à régler le différend par voie de médiation dans un délai de soixante (60) jours, les parties conviennent de porter le différend en arbitrage conformément à la *Loi sur l'arbitrage commercial* (fédérale). La partie demandant l'arbitrage doit le faire par avis écrit à toutes les autres parties. Le coût de l'arbitrage et les honoraires de l'arbitre seront assumés à parts égales par les parties. L'arbitrage aura lieu dans la ville où l'entrepreneur exploite son entreprise, en présence d'un arbitre unique choisi par les parties. Si les parties n'arrivent pas à s'entendre sur le choix d'un arbitre dans les trente (30) jours suivant l'avis écrit de porter le différend en arbitrage, chaque partie désignera un représentant qui choisira l'arbitre.

Les parties peuvent établir la procédure à suivre par l'arbitre, ou laisser ce choix à l'arbitre. L'arbitre rendra une décision écrite dans les trente (30) jours après l'audition des parties. La décision peut être enregistrée auprès de tout tribunal compétent, et appliquée à titre de décision de ce tribunal.

Signification de « différend »

Les parties conviennent que le mot « différend » dans la présente clause désigne un différend sur une question de fait ou de droit, autre qu'un différend sur une question de droit public.

Les parties reconnaissent que l'ombudsman de l'approvisionnement nommé en vertu du paragraphe 22.1(1) de la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux veillera à proposer aux parties concernées un processus de règlement de leur différend, sur demande ou consentement des parties à participer à un tel processus de règlement extrajudiciaire en vue de résoudre un différend entre elles au sujet de l'interprétation ou de l'application d'une modalité du présent contrat, et obtiendra leur consentement à en assumer les coûts. Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone, au 1-866-734-5169 ou par courriel, à l'adresse boa.opo@boa-opo.gc.ca.

7.5 Durée du contrat

7.5.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 30 avril 2024 inclusivement.

7.5.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 janvier 2024.



7.6 **Ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG)**

Le contrat n'est pas assujetti aux ententes sur les revendications territoriales globales.

7.7 Responsables

7.7.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom: Julia Pace

Titre: Spécialiste en approvisionnement Ressources naturelles Canada Organisation:

Adresse: 1 Challenger Drive, Dartmouth, Nouvelle-Écosse

902-719-4856 Téléphone :

Courriel: julia.pace@nrcan-rncan.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

RFP # NRCan-5000071455 (C)

7.7.2 Chargé de projet (sera identifié à l'octroi du contrat)

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom: Titre:

Ressources naturelles Canada Organisation:

Adresse: Téléphone:

Courriel

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

7.7.3 Représentant de l'entrepreneur (sera identifié à l'octroi du contrat)

Nom:	
Titre :	
Organisation:	
Adresse:	

Téléphone :

Courriel

7.8 Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2019-01 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.9 Paiement

7.9.1 Base de paiement – Prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme dans l'annexe B selon un montant total de _____ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.9.2 Méthode de paiement

Paiements d'étape

Le Canada effectuera les paiements d'étape conformément au calendrier des étapes détaillé dans le contrat et les dispositions de paiement du contrat si :

- a) une demande de paiement exacte et complète et tout autre document exigé par le contrat ont été présentés conformément aux instructions relatives à la facturation fournies dans le contrat;
- b) tous les travaux associés à l'étape et, selon le cas, tout bien livrable exigé ont été complétés et acceptés par le Canada.

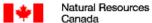
7.10 Instructions relatives à la facturation

Les factures doivent être présentées comme suit :

Courriel:

invoiceimaging-servicedimageriedesfactures@nrcan-rncan.gc.ca

Note: Veuillez joindre un fichier .pdf. Aucun autre format ne sera accepté.



Les factures et tous les documents relatifs à ce contrat doivent être présentés sur le modèle de facture de l'entrepreneur et porter le Numéro de contrat : ______

Instructions de facturation pour les fournisseurs: http://www.rncan.gc.ca/approvisionnement/3486

7.11 Attestations et renseignements supplémentaires

7.11.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

7.12 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

7.13 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires <u>4007</u> Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux (2010-08-16);
- c) les conditions générales 2010B (2022-12-01) services professionnels (complexité moyenne);
- d) l'Annexe A, Énoncé des travaux;
- e) l'Annexe B, Base de paiement;
- f) l'Annexe C, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité
- g) la soumission de l'entrepreneur datée du ______.

7.14	Ressortissants étrangers	(entrepreneur canadien	OU	entrepreneur étrange	er)
------	--------------------------	------------------------	----	----------------------	-----

Clause du Guide des CCUA A2000C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

OU

Clause du Guide des CCUA A2001C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

7.15 Assurances

RFP # NRCan-5000071455 (C)

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

7.16 Administration du contrat

Les parties reconnaissent que l'ombudsman de l'approvisionnement nommé en vertu du paragraphe 22.1(1) de la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux examinera une plainte déposée par le fournisseur concernant l'administration du contrat si les exigences du paragraphe 22.2(1) de la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et les articles 15 et 16 du Règlement concernant l'ombudsman de l'approvisionnement ont été respectées, et si l'interprétation et l'application des modalités ainsi que de la portée du contrat ne sont pas contestées. Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone, au 1-866-734-5169 ou par courriel, à l'adresse boa.opo@boa-opo.gc.ca.



ANNEXE A - ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1.0 TITRE

L'état de la bioénergie et la bioéconomie au Canada.

2.0 CONTEXTE

En septembre 2017, le Conseil canadien des ministres des forêts a endossé à l'unanimité le Cadre de la bioéconomie forestière pour le Canada. Dans ce rapport, le CCMF a souligné l'importance des forêts pour l'économie Canadienne and leur rôle pour le développement de la bioéconomie. La bioéconomie est une opportunité pour le secteur forestier canadienne de se diversifier et de contribuer à la lutte contre les changements climatiques; toutefois la croissance de la bioéconomie est entravée par un manque de données nécessaires pour les activités du gouvernement et pour promouvoir l'investissement.

Ressources Naturelles Canada a besoin d'un inventaire à jour des installations canadiennes de bioénergie et des bioproduits, afin que de mieux comprendre la situation actuelle de la bioéconomie canadienne et d'informer le développement des politiques et programmes fédéraux. En plus, le sondage va recueillir l'information qualitative sur les opportunités et les défis de la bioéconomie canadienne directement des parties prenantes. Les données quantitatives et qualitatives ensemble vont augmenter notre compréhension de la bioéconomie, leurs tendances et l'impact sur l'économie.

3.0 OBJECTIFS

L'objectif principal de ce projet est de faire un sondage, de recueillir les données détaillées sur la capacité de production, la production, les marchés et les exportations, et les données socioéconomiques de la bioéconomie canadienne incluant sans s'y limiter : bioénergie à base du bois, la biothermie, les biomatériaux, les produits biochimiques, les biocarburants, et les nouveaux matériaux de construction à faible intensité carbone.

Depuis 2011, RNCan a mené un sondage des aspects de la bioéconomie canadienne. Un des objectifs de ce contrat est une mise à jour annuelle de notre sondage sur la bioénergie et la biothermie en récoltant de l'information dans les domaines suivants :

- Producteurs de granules de bois;
- Producteurs énergétique et les installations de cogénération qui utilisent la biomasse (p. ex., les usines de pâte et papier, les scieries, les producteurs d'énergie indépendants et le service publics);
- Chauffage communautaire au bois ou à la biomasse (chauffage urbain, systèmes multi-bâtiments, systèmes à bâtiment unique tels que les hôpitaux ou les institutions utilisant des systèmes de chauffage au bois).

Le deuxième objectif est d'augmenter la portée de notre sondage en d'incluant tous les aspects de la bioéconomie forestière incluant mais sans s'y limiter :

- Nouveaux types de granules de bois (p. ex., granules torréfiées, biochard et granules noires);
- Les biocarburants liquides à base de bois (p. ex., l'éthanol, le méthanol, le diesel renouvelable, et le carburant d'aviation durable);
- Les biomatériaux (p. ex. la lignine, la cellulose, les bioplastiques, et le biochar);
- Les produits biochimiques (p. ex., les sucres, bloques formant les monomères, et le xylitol);
- Nouveaux matériaux de construction à faible intensité carbone (p. ex., les panneaux lamellés-croisé, le bois lamellé-collé, et les mousses à base de biomasse).



Finalement, afin de mieux comprendre l'avenir de la bioéconomie forestière au Canada, le SCF-RNCan demande une liste des projets proposés ou annoncés dans chacune des catégories ci-dessus.

4.0 EXIGENCES DU PROJET

4.1 Tableau 1: Les tâches et les produits à livrer.

La tâche	Le produit à livrer
Sur la base de l'énoncé de travail, le contractant va	Avant que le contractant ne commence la collection des
développer un questionnaire pour collecter les	données, il doit soumettre le questionnaire préliminaire à
données requises sur toutes les installations.	RNCan-SCF pour approbation.
	Une fois le questionnaire ajusté puis approuvé par
	RNCan-SCF, le contractant pourra commencer son travail.
Le contractant enquêtera sur toutes les installations de	Les données demandées sont susceptibles de changer
bioénergie et de bioéconomie et recueillera des	en fonction de la contribution du contractant et de la
informations pour caractériser le type et les activités	conception du questionnaire.
des installations ainsi que leur contribution à	
l'économie canadienne. Les renseignements demandés	Avant de commencer la collecte de données, le
pourraient comprendre, sans s'y limiter, les éléments	contractant devra soumettre le questionnaire a SCF-
suivants :	RNCan pour approbation.
 Propriétaire de l'installation 	
 Dépenses d'investissement 	Le contractant doit fournir toutes les données recueillies
Date de construction	au SCF-RNCan en format Excel en utilisant un modèle
Date de mise en service	fourni par le SCF-RNCan.
L'état de fonctionnement	
 Investissement en capital 	
 Localisation de l'installation : province, ville, 	
latitude et longitude	
Type d'installation	
 Technologie utilisée 	
 Produits fabriqués pour usage interne ou vente 	
 La capacité de production et la production 	
Emplois	
Salaires des employées	
 Type de matière première (bois d'œuvre ou 	
bois dur, les résidus ligneux des usines, les	
copeaux de bois, la sciure etc)	
 Le schéma de certification de la chaîne de 	
traçabilité pour la matière première	
 Les marchés et les exportations (destinations, 	
volume vendu sur le marché intérieur ou	
international)	
Coûts d'exploitation	
 Les données financières 	



•	Le financement public : Quel programme, quel
	montant et calendrier du financement

 Vos clients demandent-ils de la biomasse d'origine durable ?

Pour les installations qui produisent de la bioénergie à base de bois :

- Type de combustible primaire, secondaire, tertiaire, etc. utilisés à l'usine, contribution en pourcentage de chaque type, ce qui est produit (chaleur ou électricité); volume de biomasse (le cas échéant), type de biomasse (le cas échéant), utilisation pour un type d'énergie spécifique (par exemple, biomasse utilisée pour les séchoirs).
- Le client
- Contrat d'achat d'énergie

Pour les installations de biothermie :

- Utilisateur final et le nombre d'meubles
- La taille (superficie)
- Système de stockage de la matière première
- Type de la chaudière

Le contractant mènera une enquête qualitative afin de mieux comprendre la bioénergie et la bioéconomie, par exemple

- Quels ont été vos principaux défis lors de la mise en service de votre installation ?
- Quels sont vos principaux défis dans l'opération de votre installation ?
- Quels sont les facteurs qui vous ont incité à produire et/ou à développer un bioproduit, un produit biochimique, etc.
- Quelles sont les perspectives de l'industrie ?
- Quel type de soutien gouvernemental permettrait le mieux de faire croître la bioéconomie du Canada?

Les données demandées sont susceptibles de changer en fonction de la contribution du contractant et de la conception du questionnaire.

Avant de commencer la collecte de données, le contractant devra soumettre le questionnaire a SCF-RNCan pour approbation.

Le contractant doit fournir toutes les données recueillies à RNCan-SCF en format Excel ou dans un autre programme ou sous toute autre forme plus plus appropriées.

Le contractant fournira une liste des installations prévues ou proposées dans l'une des catégories cidessus, y compris toute information pertinente disponible (date de démarrage prévue, coût, produit, type de matière première, etc.).

Le contractant fournira à NRCan-SCF les coordonnées

Le contractant doit fournir toutes les données recueillies à RNCan-SCF en Excel

Le contractant doit fournir toutes les données recueillies



des installations et des entreprises étudiées.	à RNCan-SCF en Excel
Le contractant organisera les données de chaque secteur dans une base de données Excel en utilisant les meilleures méthodes de construction de bases de données.	Le contractant doit fournir toutes les données recueillies à RNCan-SCF en Excel
Le contractant présentera ses résultats dans un rapport écrit	RNCan-SCF fournira une structure de rapport pour aider le contractant à le rédiger. La structure finale sera établie en consultation avec le contractant. Le contractant analysera les données recueillies pour en extraire les tendances, les données et enseignements clés afin de présenter l'état actuel de la bioéconomie au Canada, à la fois sous forme de graphiques et de textes. L'entrepreneur fournira le rapport à SCF-RNCan-SCF en format Microsoft Word.
Présentation à RNCan-SCF	Le contractant présentera la collecte et l'analyse des données ainsi que les conclusions à RNCan-SCF par le biais d'un rapport en MSWord ou d'une présentation PowerPoint en personne ou par téléconférence.

RFP # NRCan-5000071455 (C)

4.2 Produits à livrer, jalons et calendrier

Tableau 2 : Calendrier des produits à livrer.

La tâche	Livrables/étapes	Horaire		
Tâche 1 – Début de la projet	Réunion de lancement du projet			
	Définir les objectifs du projet			
	 Définir l'étendue des informations nécessaires au projet 	12 juin 2013		
	 Définir les critères de saisie des données 			
	 Examiner le calendrier et les résultats attendus 			
	du projet			
Tâche 2 – Modèle de	Le contractant fournira une ébauche de questionnaire			
questionnaire	pour chaque segment de la bioéconomie à RNCan-SCF pour approbation.	19 juin 2023		
Tâche 3 – Collecte de données	Le contractant informera le SCF-RNCan de l'avancement de la collecte de données pendant la période de collecte.	26 juin 2023 à 22 septembre 2023		



Tâche 4 – Base de données préliminaires	Le contractant fournira à RNCan-SCF une ébauche de la base de données. RNCan-SCF examinera la base de données et fournira des commentaires sur la structure, les données manquantes, etc. avant que l'entrepreneur ne soumette la base de données finale.	22 septembre 2023
Tâche 5 – Base de données finale	Le contractant soumettra une base de données finale et complète.	23 octobre 2023
Tâche 6 - Rapport	Le contractant soumettra e rapport final	13 décembre 2023
Tâche 7 – Présentation	Le contractant soumettra la présentation finale.	Doit être déterminé entre RNCan-SCF et le contractant. Il faut que la finir avant 31 janvier 2024.

4.3 Exigences en matière de rapports

Le contractant doit rencontrer le client chaque deux semaines pour faire le point sur le projet, les progrès réalisés par rapport au plan de recherche, etc. Les mises à jour comprendront un bref rapport d'avancement, des ébauches de tout matériel élaboré, et une consultation avec RNCan-CFS sur les activités du projet et l'état de la base de données et du rapport d'analyse. Les réunions se dérouleront par vidéoconférence. De brèves mises à jour écrites du projet en cours peuvent être demandées avant ces réunions.

4.4 Methods et la source d'acceptation

Le produit final à livrer acceptable comprendra une base de données des installations ou des producteurs de la bioéconomie, le processus/la méthodologie utilisé(e) et utilisable à l'avenir pour des mises à jour annuelles, ainsi qu'un rapport narratif final des résultats, comprenant la méthodologie utilisée et les étapes suivies pour collecter les données et arriver aux conclusions finales.

Tous les produits à livrer et les services rendus dans le cadre de tout contrat sont soumis à l'inspection du responsable du projet. RNCan-SFC reconnaît que le taux de réponse à la plupart des enquêtes n'est pas de 100 % et que les installations choisiront de ne pas répondre à certaines questions. L'exhaustivité de l'enquête sera discutée lors des réunions bihebdomadaires. Le responsable du projet a le droit de rejeter tout produit livré qui n'est pas considéré comme satisfaisant, ou d'exiger sa correction avant que le paiement ne soit autorisé.

5.0 AUTRE TERMES ET CONDITIONS DU SOW

5.1 Obligations du contractant

En plus des obligations décrites à l'article 4 du présent énoncé des travaux, le contractant doit :

- 1. Rendre à RNCan-SCF toute l'information et autre matériel qui lui appartient une fois le contrat terminé;
- 2. Soumettre tous les rapports écrits en format électronique Microsoft Office Word;
- 3. Soumettre toutes les bases de données en format électronique Microsoft Office Excel;
- 4. Participer aux réunions virtuelles avec l'équipe de projet, lorsque cela est nécessaire;



- 5. Participer à des réunions chaque deux semaines avec NRCan-SCF.
- 6. Tout le travail doit être effectué dans l'environnement de télétravail Citrix et ensuite sauvegardé dans GCDocs ou dans un autre dépôt approuvé par RNCan (c'est-à-dire qu'aucun des documents/fichiers ne peut être téléchargé sur le PC local de l'entrepreneur.
- 7. S'assurer qu'aucun document jugé Protégé (ou plus) ne soit stocké ou conservé dans les locaux de l'entrepreneur en dehors du dépôt numérique/environnement de télétravail de RNCan.
- 8. Pendant toute la durée du projet et jusqu'à trois mois après la soumission de la base de données finale, le contractant doit se tenir à la disposition de RNCan-CFS pour répondre aux questions, fournir des éclaircissements, etc.

5.2 Les obligations de RNCan

RNCan fournira le soutien suivant au contractant :

- 1. Fournir l'accès à un membre du personnel qui sera disponible pour coordonner les activités avec les autres contributeurs de RNCan;
- 2. Fournir d'autres informations de base, le cas échéant;
- 3. Soutenir l'engagement avec les principales parties prenantes, selon les besoins;
- 4. Fournir des commentaires sur les projets et autres documents dans un délai de cinq (5 jours ouvrables); et/ou
- 5. Fournir toute autre assistance ou soutien.
- 6. Fournir un jeton Citrix pour le télétravail afin que le travail puisse être complété et soit stocké sur le réseau de RNCan.
- 7. S'assurer qu'aucun document jugé Protégé (ou plus) ne soit partagé avec l'entrepreneur (copie papier) à l'extérieur du réseau de RNCan.

5.3 Période estimée du contrat

La durée estimée du contrat est de la date d'attribution le 30 avril 2024. Pendant toute la durée du projet et jusqu'à trois mois après la présentation de la base de données finale, le contractant doit être à la disposition du SCF-RNCan pour répondre aux questions, fournir des éclaircissements, etc. La date de présentation finale sera déterminée par le SCF-RNCan et le contractant.

5.4 Lieu de travail, site de travail et point de livraison

Les travaux doivent être exécutés au lieu d'établissement de l'entrepreneur et/ou au lieu d'établissement de tout sous-traitant ou autre membre de l'équipe constituée par l'entrepreneur. Tout le travail doit être effectué dans l'environnement de télétravail Citrix et ensuite sauvegardé dans GCDocs ou dans un autre dépôt approuvé par RNCan (c'est-à-dire qu'aucun des documents/fichiers ne peut être téléchargé sur le PC local de l'entrepreneur. Lorsqu'il connecte un appareil au réseau de RNCan, l'entrepreneur doit utiliser un point d'accès WiFi fiable (non public).



ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT

1. Prix Ferme - Paiements d'étape

Le prix ferme tout inclus proposé par le soumissionnaire pour l'exécution des travaux est en devises canadiennes et les taxes applicables sont en sus. Tous les frais de déplacement et de subsistance et autres frais divers doivent être inclus dans le prix ferme.

Étape nº	Description de l'étape	date	Montant ferme (Taxes applicables exclues)
1	Questionnaire préliminaire et le base de données préliminaire.	22 septembre 2023	50%
2	Base de données finale et le rapport final.	31 janvier 2024.	50%
		Total prix ferme :	



SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTI	RIFICATION DES EXIGENCE		A SECURITE (LVERS)	
Originating Government Department or Organ Ministère ou organisme gouvernemental d'origination	nization / Natural Resources Canada	a 2. Bra	nch or Directorate / Direction géne , Economics and Industry	érale ou Direction
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat d	le sous-traitance 3. b) Na	ame and Address of Su	ubcontractor / Nom et adresse du s	sous-traitant
4. Brief Description of Work / Brève description of	du travail			
Survey of Canadian Bioeconomy and bioproducts and	bioenergy products. Work taking pla	ace in Canada.		
5. a) Will the supplier require access to Controlle				✓ No Yes
Le fournisseur aura-t-il accès à des marcha				Non Oui
5. b) Will the supplier require access to unclassif Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données sur le contrôle des données techniques?		·		No Yes Non Oui
6. Indicate the type of access required / Indique	r le type d'accès requis			
6. a) Will the supplier and its employees require Le fournisseur ainsi que les employés auro (Specify the level of access using the chart (Préciser le niveau d'accès en utilisant le ta	ont-ils accès à des renseignement : in Question 7. c) ableau qui se trouve à la question	ts ou à des biens PRO n 7. c)	TÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	No Ves Oui
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cle PROTECTED and/or CLASSIFIED informa Le fournisseur et ses employés (p. ex. netto à des renseignements ou à des biens PRO	ition or assets is permitted. oyeurs, personnel d'entretien) au DTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est	ront-ils accès à des zo pas autorisé.		No Yes Non Oui
S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de li	ivraison commerciale sans entre	posage de nuit?		No Yes Oui
7. a) Indicate the type of information that the sup	oplier will be required to access /	Indiquer le type d'infor	mation auquel le fournisseur devra	a avoir accès
Canada 🗸	NATO / OTAN	N	Foreign / Étrange	r
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives				
No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion	All NATO countries Tous les pays de l'OTAN		No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion	
Not releasable À ne pas diffuser				
Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limité à :		Restricted to: / Limité à :	
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies): / Pré	eciser le(s) pays :	Specify country(ies): / Préci	ser le(s) pays :
7. c) Level of information / Niveau d'information			II .	
PROTECTED A	NATO UNCLASSIFIED		PROTECTED A	
PROTÉGÉ A	NATO NON CLASSIFIÉ		PROTÉGÉ A	
PROTECTED B	NATO RESTRICTED		PROTECTED B	
PROTÉGÉ B	NATO DIFFUSION REST	REINTE L	PROTÉGÉ B	
PROTECTED C	NATO CONFIDENTIAL		PROTECTED C	
PROTÉGÉ C	NATO CONFIDENTIEL		PROTÉGÉ C	
CONFIDENTIAL	NATO SECRET		CONFIDENTIAL	
CONFIDENTIEL	NATO SECRET		CONFIDENTIEL	
SECRET SECRET	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET		SECRET SECRET	
TOP SECRET	COSIVIIC TRES SECRET		TOP SECRET	
TRÈS SECRET			TRÈS SECRET	
TOP SECRET (SIGINT)			TOP SECRET (SIGINT)	
TRÈS SECRET (SIGINT)			TRÈS SECRET (SIGINT)	

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED





Contract	Number	/ Niumáro	du contrat

T-173921

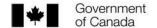
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

8. Will the supple Le fournisse If Yes, indicate	inued) / PARTIE A (suite) plier require access to PROTECTED pur aura-t-il accès à des renseignement ate the level of sensitivity: pative, indiquer le niveau de sensibili	ents ou à des biens COMSEC dé	nformation or assets? signés PROTÉGÉS et/ou CLA	SSIFIÉS?	No Yes Non Oui
9. Will the supp	plier require access to extremely ser our aura-t-il accès à des renseignement	sitive INFOSEC information or as		- I	✓ No Yes Oui
) of material / Titre(s) abrégé(s) du n lumber / Numéro du document :	natériel :			
	SONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B	- PERSONNEL (FOLIRNISSELIR			
	el security screening level required /				
✓	RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	SECRET SECRET	TOP SECR TRÈS SEC	
	TOP SECRET – SIGINT TRÈS SECRET – SIGINT	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET NATO SECRET		OP SECRET RÈS SECRET
	SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS				
	Special comments: Commentaires spéciaux :				
	NOTE: If multiple levels of screening REMARQUE: Si plusieurs niveaux			de la sécurité doit être f	ourni.
	creened personnel be used for portionnel sans autorisation sécuritaire p	ons of the work?			No Yes Oui
	vill unscreened personnel be escorte ffirmative, le personnel en question s				✓ No Yes Non Oui
DART C SAE	EGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE	MESURES DE PROTECTION	L/EOLIDNISSELID)		
	ON / ASSETS / RENSEIGNEME		(I GONNIGSEON)		
premise					No Yes Oui
Le fourn CLASSI	isseur sera-t-il tenu de recevoir et d' FIÉS?	entreposer sur place des renseig	nements ou des biens PROTÉ	GÉS et/ou	
	supplier be required to safeguard C0 isseur sera-t-il tenu de protéger des		DMSEC?		No Yes Oui
PRODUCTIO	N				
occur at Les insta	oroduction (manufacture, and/or repair the supplier's site or premises? Illations du fournisseur serviront-elles ASSIFIÉ?	,			V No Yes Non Oui
INFORMATIO	ON TECHNOLOGY (IT) MEDIA / S	SUPPORT RELATIF À LA TECHN	OLOGIE DE L'INFORMATION	(TI)	
informati Le fourni	supplier be required to use its IT syster on or data? isseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propr ements ou des données PROTÉGÉS	res systèmes informatiques pour tra			Ves Non Ves Oui
11. e) Will there Disposer	e be an electronic link between the sup ra-t-on d'un lien électronique entre le s ementale?	oplier's IT systems and the governr		gence	No Yes Non Oui

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

Canadä



Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat

T-173921

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

APT C -	(continuo	d) / PARTIE	C - (cuita)

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.

Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions. Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category Catégorie		OTECT ROTÉ			CLASSIFIED NATO CLASSIFIÉ			NATO			COMSEC					
	Α	В	С	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET	NATO RESTRICTED	NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET		OTECT		CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET
				CONFIDENTIEL		TRÈS SECRET	NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIEL		COSMIC TRÈS SECRET	Α	В	С	CONFIDENTIEL		TRÈS SECRET
Information / Assets Renseignements / Biens																
Production																
IT Media / Support TI																
IT Link / Lien électronique																
2. a) Is the descripti La description	on c	of the	e wo	rk contained w é par la prése	rithin this S	SRCL PR S est-elle	OTECTED a de nature Pf	nd/or CLASSI ROTÉGÉE et/	FIED? ou CLAS:	SIFIÉE?				[✓ No Non	Ye Ou

	ormation / Assets																
_	oduction																
1 1	Media /											\dashv					
IT	_ink / n électronique																
10	N 1- 41 1 * **				and the state of		OTEOTER										
12. 8	a) Is the descripti La description									SIFIÉE?					✓ Non	Oui	;
	If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification". Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.																
12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED? La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?							✓ No Non	Yes Oui	;								
	If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments). Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces																
	de sécurité » a jointes).	au hau	it et a	u bas du for	mulaire et	ınaıquer	qu'il y a des	s pieces joint	es (p. ex	. SECRET	aveo	c des	pie	ces			
	de sécurité »																_

PIÈCE JOINTE 1 - CRITÈRES D'ÉVALUATION

Nous recommandons aux soumissionnaires d'aborder ces critères dans l'ordre suivant et de manière explicite dans leur proposition afin de permettre une évaluation approfondie. L'évaluation réalisée par RNCan reposera uniquement sur les renseignements figurant dans la proposition. RNCan peut confirmer les renseignements ou demander des précisions aux soumissionnaires.

Les soumissionnaires sont informés que la simple énumération des expériences sans données justificatives décrivant les responsabilités et fonctions et démontrant le respect des critères ne sera pas considérée comme une preuve suffisante dans le cadre de la présente évaluation.

Le soumissionnaire doit fournir des renseignements complets indiquant où, quand (mois et année) et comment (dans le cadre de quelles activités et responsabilités) les compétences et expériences mentionnées ont été acquises. La formation scolaire n'est pas considérée comme de l'expérience professionnelle. Pour tous les critères relatifs à l'expérience professionnelle, celleci doit être obtenue dans un environnement de travail réel et non dans un contexte éducatif. Les stages effectués dans le cadre d'un programme coopératif sont considérés comme une expérience professionnelle à condition qu'ils soient en lien avec les services requis.

Les soumissionnaires sont également informés qu'en cas de chevauchement de deux projets mentionnés, les mois d'expérience communs aux deux projets ne seront comptabilisés qu'une seule fois. Par exemple, si un premier projet s'étend de juillet 2001 à décembre 2001 et le second d'octobre 2001 à janvier 2002, un total de sept (7) mois sera comptabilisé pour les deux projets.

1. Critères techniques

1.1 Critères d'évaluation obligatoires

Les critères obligatoires ci-après seront évalués et recevront une simple cote « réussite » ou « échec ». Une proposition qui ne satisfait pas aux critères obligatoires sera jugée irrecevable.

Identifiant du critère	Critères obligatoires	Numéro de page de la proposition	
M1	Le soumisionnaire DOIT proposer un chef de projet avec au moins 3 ans (36 mois) d'expérience au cours des 7 dernières années (84 mois) à compter de la date de clôture des offres, dans les domaines suivants : • Le design et le développement de méthodologie de sondage; • Entreprendre des sondages, recueillir des données qualitatives et quantitatives ; • Analyser, synthétiser et présenter sous forme de rapport des données qualitatives et quantitatives.		
	Le(s) soumissionaire(s) doivent fournir un curriculum vitae (CV) détaillé du chef de projet et des autres participants. Le CV doit contenir l'information suivante :		

	 Une description détaillée de l'expérience de travail (présentée en années/mois) ainsi que les organisations clientes en dans les domaines suivants : Le design et développement de méthodologie de sondage; Entreprendre des sondages, recueillir des données qualitatives et quantitatives; Analyser, synthétiser et présenter sous forme de rapport des données qualitatives et quantitatives; La bioéconomie traditionnelle et nouvelle. 2. Les diplômes et les titres professionnels obtenus, et tous les autres titres universitaires ; 	
M2	Le chef de projet DOIT avoir de l'expérience professionnelle ET/OU la connaissance de la bioéconomie traditionnelle et nouvelle et DOIT spécifier les secteurs et sous- secteurs de la bioéconomie traditionnelle et nouvelle dans lesquels il possède de l'expérience OU des connaissances. • Le(s) soumissionnaire(s) DOIT fournir une liste de la secteurs et sous-secteurs dans lesquels il a travaillé ou a travaille en tant que consultant. • Le(s) soumissionnaire(s) n'avait pas l'expérience professionnelle, il peut démontrer leur connaissance de la bioéconomie traditionnelle et nouvelle avec un résume écrit.	
M3	Le chef de projet DOIT fournir des résumés décrivant en détail leurs expériences présentes et passées pertinentes au projet (au cours des 7 dernières années ou 84 mois). Les résumés doivent inclure: 1. le nom de l'organisation cliente; 2. une brève description de la portée du travail réalisé incluant un aperçu de la méthodologie utilisée; 3. les dates et la durée du projet; 4. la valeur monétaire du projet; 5. le travail accompli, comme employé ou comme consultant/contracteur. 6. Les coordonnées du client pour seule fin de validation.	

1.2 Évaluation des critères cotés

RNCan utilisera les critères ci-après pour évaluer chaque proposition qui satisfait à tous les critères obligatoires.

Les propositions doivent obtenir le nombre total minimum de points requis dans la section des critères techniques cotés afin d'être jugées recevables; les propositions qui n'obtiennent pas le nombre minimum de points requis seront jugées non recevables.

Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

Identifiant des	À noter	Méthode de notation du critère d'évaluation	Nombre de points	Pointage du soumissionnaire	Numéro de page de la	Commentaires
critères			maximum		proposition	
	Évaluation de l'expérience de travail et /ou de la connaissance présentées en M2 En se basant sur l'information présentée et partagée au sujet de l'expérience de travail et/ou la connaissance de la bioéconomie traditionnelle et nouvelle, et des sous-secteurs de la bioéconomie incluant la bioénergie.	Note: L'expérience de travail est considérée comme ayant plus de valeur que la connaissance, et l'expérience inclut les sous -secteurs capitaux que sont ceux de la bioénergie et des bioproduits chimiques. Expérience et connaissance relatives à la bioéconomie traditionnelle et nouvelle, incluant la bioénergie et les produits biochimiques: 12 points Expérience et connaissance relatives à la bioéconomie traditionnelle et nouvelle incluant la bioénergie: 10 points Expérience et connaissance relatives à la bioéconomie traditionnelle et nouvelle, excluant la bioénergie et les produits biochimiques: 8 points	-			
		Connaissance relative aux <u>bioéconomies traditionnelles</u> et <u>nouvelles</u> , incluant la <u>bioénergie</u> et les produits <u>biochimiques</u> : 6 points				

				1	T	T
		Connaissance relative aux bioéconomies traditionnelles				
		et nouvelles incluant la <u>bioénergie</u> : 4 points				
R2	Chef de projet	Note: En se basant sur l'expérience et la durée de				
		l'expérience telles que décrites dans le CV.	32			
	Évaluation de la capacité à développer et à gérer un					
	sondage et sa durée en se basant sur l'information	A. Pour chacune des sections 1 à 4 (20 points				
	demandée en M1	maximum):				
	1. Expérience en design et développement de	L'expérience répond clairement aux besoins de				
	sondage;	RNCan, pas de préoccupation majeure: 5 points				
		L'expérience répond clairement aux besoins de				
	2. Expérience dans la conduite de sondages en	RNCan mais avec certaines préoccupations: 3				
	collectant des données qualitatives et	points				
	quantitatives;	 L'expérience répond pauvrement aux besoins de 				
	•	RNCan: 1 points				
	3. Expérience à analyser, synthétiser et à présenter					
	sous forme de rapport des données qualitatives	Voir ci-dessous la grille 1 pour des explications				
	et quantitatives;					
		B. Pour chaque section de 1 à 4 (maximum 12 pts):				
	4. Expérience dans le domaine de la bioéconomie	. , , ,				
	traditionnelle et avancée.	Un point additionnel pour chaque année complète (12				
		mois) d'expérience supplémentaire dépassant le				
		minimum de 3 ans (36 mois) obligatoires avec un				
		maximum de 3 points chacun.				
R3	Évaluation des résumés de projet présentés en M3	Chaque résumé sera évalué par rapport aux critères de				
		qualité ci-dessous. Un maximum des trois résumes sont	25			
	Chaque résumé de projet sera évalué par rapport aux	permissible.				
	facteurs suivants:					
		Critère de qualité:				
	Démontrer en fournissant des expériences d'emploi					
	passées pertinentes et en montrant sa	Excellent: 5 points par résumé fourni				
	compréhension des résultats escomptés par RNCan	Le résume soumis rencontre toutes les exigences et les				
	pour le développement du sondage sur la	facteurs d'évaluation requis,				
	bioéconomie, sa gestion, la collecte de données, son	et dépasse nos attentes. Le résumé est clair, détaillé				

Ressources naturelles Canada

_	1				
	analyse et la présentation des résultats comme défini				
	dans énoncé des travaux.	d'expérience en design et développement de sondage,			
		expérience dans la conduite de sondages en collectant			
	1. Similarité des projets cités avec les exigences de	des données qualitatives et quantitatives, expérience à			
	NRCan comme décrit dans la description des	analyser, synthétiser et à présenter sous forme de			
	tâches.;	rapport des données qualitatives et quantitatives et			
		expérience ou connaissance dans le domaine de la			
	2. Preuves que les sondages furent livrer dans les	bioéconomie traditionnelle et avancée.			
	temps et budget escomptés.				
		Bon: 3 points par résumé fourni 3 points			
		Le résumé soumis rencontre certaines des exigences et			
		les facteurs d'évaluation requis pour rencontrer nos			
		exigences mais le résume manque détails importants. Le			
		résume démontre l'expérience dans d'expérience en			
		design ou de développement de sondage, en collectant			
		des données qualitatives ou quantitatives, expérience à			
		analyser, synthétiser et à présenter sous forme de			
		rapport des données qualitatives ou quantitatives et			
		expérience ou connaissance dans le domaine de la			
		bioéconomie traditionnelle ou avancée.			
		Pauvre: 1 point par résumé fourni			
		Le résumé démontre peu d'expérience en design et			
		développement de sondage, expérience dans la			
		conduite de sondages en collectant des données			
		qualitatives et quantitatives, expérience à analyser,			
		synthétiser et à présenter sous forme de rapport des			
		données qualitatives et quantitatives et expérience ou			
		connaissance dans le domaine de la bioéconomie			
		traditionnelle et avancée.			
R4	Les soumissionnaires doivent démontrer que les	Le soumissionnaire doit fournir des détails sur les			
	activités suivantes qu'ils ont mises en œuvre luttent	activités suivantes.			
	contre le racisme et font la promotion de la diversité				
	au sein de leur organisation:	Pour les activités décrites dans a. et b. (politiques et	8		
		engagements), le soumissionnaire doit fournir un			

a. Le soumissionnaire a publié à l'interne des	exemplaire des documents sur les politiques ou les			
politiques ou des engagements visant à lutter	engagements, y compris leur date d'entrée en vigueur.			
contre le racisme et à promouvoir l'inclusivité.				
b. Le soumissionnaire a des engagements	0 pts = Le soumissionnaire ne répond pas au critère.			
organisationnels disponibles au public pour un	20 South Scientific Telepoina pas da circere.			
effectif diversifié.	Ente - La coumissionnaire a plainement désrit l'activité			
	5 pts =Le soumissionnaire a pleinement décrit l'activité			
c. Les employés du soumissionnaire doivent suivre	et a fourni les documents justificatifs comme preuve.			
une formation obligatoire sur la lutte contre le				
racisme.	3 pts = Le soumissionnaire a fourni des renseignements			
d. Les employés du soumissionnaire doivent suivre	sur l'existence de l'activité, mais il ne présente pas			
une formation sur les préjugés inconscients.	suffisamment de détails ou les documents justificatifs.			
e. Le soumissionnaire a élaboré une stratégie de				
dotation ou de recrutement interne pour	Points supplémentaires (3 points maximum):			
accroître la représentation des groupes en sous-				
effectif.	3 pts - Le soumissionnaire a démontré au moins			
	l'existence de 4 activités sur 5.			
	2 points – Le soumissionnaire a démontré au moins			
	l'existence de 3 activités sur 5.			
	rexistence de 3 activités sur 3.			
	1 pts – Le soumissionnaire a démontré au moins 2			
	•			
	activités sur 5			
Total points 67 – Points nécessaires	pour être considéré comme répondant aux exigence 40	67		

DDP # NRCan-50000

R2 Explication de la qualité – Grille 1

Pas de préoccupations	Le soumissionnaire démontre de l'expérience dans le design et la conduite de sondages qualitatifs et quantitatifs, le soumissionnaire démontre de l'expérience
majeures	dans l'analyse et la synthèse de données qualitatives et quantitatives; le soumissionnaire démontre sa connaissance des bioéconomies traditionnelles et
	avancées.
Certaines préoccupations	Le soumissionnaire démontre une certaine expérience ou pas d'expérience dans les domaines du design et la conduite de sondages qualitatifs et/ou
	quantitatifs, l'analyse et la synthèse de données qualitatives et/ou quantitatives; et le sa connaissance des bioéconomies traditionnelles et/ou avancée.
Fortes préoccupations	Le commissionnaire ne démontre pas clairement une expérience sur les sujets qui suivent à savoir le design et la conduit de sondages qualitatifs et quantitatifs
	le soumissionnaire démontre de l'expérience dans l'analyse et la synthèse de données qualitatives et quantitatives; le soumissionnaire démontre la
	connaissance des bioéconomies traditionnelles et avancées.

PIÈCE JOINTE 2 - FORMULAIRE DE PROPOSITION FINANCIÈRE

1. Prix Ferme - Paiements d'étape

Le prix ferme tout inclus proposé par le soumissionnaire pour l'exécution des travaux est en devises canadiennes et les taxes applicables sont en sus. Tous les frais de déplacement et de subsistance et autres frais divers doivent être inclus dans le prix ferme.

Le soumissionnaire remplira le calendrier d'étapes ci-après en indiquant les montants fermes proposés pour chaque étape, selon les pourcentages indiqués :

Étape nº	Description de l'étape	date	Montant ferme (Taxes applicables exclues)					
1	Questionnaire préliminaire et labase de données préliminaire - Tâches 1 à 4	22 septembre 2023	\$					
2	Base de données finale et le rapport final - Tâches 5 à 7		\$					
	Total prix ferme pour évaluation de la soumission:							